

**JUIN à NOVEMBRE 2024**

*\* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur [www.transitionspro-occitanie.fr](http://www.transitionspro-occitanie.fr)*

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.




**Tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée. Il s'agit des dossiers :**

- incomplets : rubriques non complétées et/ou pièces manquantes,
- pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle et / ou une reprise-cr ation d'entreprise.

**D lais de d p t :**

Date limite de d�p�t du dossier complet					
Date limite :	<b>25 AVRIL 2024</b>	<b>23 MAI 2024</b>	<b>18 JUILLET 2024</b>	<b>29 AO�T 2024</b>	<b>26 SEPTEMBRE 2024</b>
Commission paritaire d'instruction r�gionale					
	<b>JUIN 2024</b>	<b>JUILLET 2024</b>	<b>SEPTEMBRE 2024</b>	<b>OCTOBRE 2024</b>	<b>NOVEMBRE 2024</b>



*NB : En cas de refus de financement de la Commission paritaire d'instruction r gionale, vous avez la possibilit  de faire une demande de recours aupr s de la commission recours depuis votre espace personnel – rubrique « Mes dossiers - loupe – recours » dans un **d lai de 2 mois suivant la date d'envoi de la notification de la d cision.***